



MODULE COMPLEMENTAIRE SSIAP 3

Chef de Service de Sécurité Incendie et d'Assistance à Personnes

Obligations règlementaires	<p>Les personnels des services de sécurité incendie en exercice conformément au présent arrêté doivent se soumettre, en matière de sécurité incendie, à un recyclage triennal organisé par un centre de formation agréé conformément aux dispositions du présent arrêté.</p> <p>Les personnels des services de sécurité incendie sont soumis, tous les deux ans, à l'obligation de recyclage en matière de secourisme.</p> <p>Les personnes titulaires du diplôme SSIAP, ne pouvant justifier d'au moins 1607 heures d'activité d'agent de sécurité, de chef d'équipe ou de chef de service durant les 36 derniers mois, doivent se soumettre à une remise à niveau pour accéder à l'emploi. (Extrait de l'article 7 de l'arrêté du 02 mai 2005 modifié par l'arrêté du 22 décembre 2008)</p> <p>Les titulaires du DUT "hygiène et sécurité", options "protection des populations - sécurité civile", "protection civile" ou "hygiène et sécurité publique" ayant suivi, sans évaluation, le module complémentaire prévu à l'annexe VI, chapitre 3.1. Ces dispositions doivent entraîner la remise du diplôme de SSIAP 3 par équivalence ; (Extrait de l'article 6 de l'arrêté du 02 mai 2005 modifié par l'arrêté du 22 décembre 2008 et l'arrêté du 30 décembre 2010)</p>
Objectif	Obtenir le diplôme SSIAP 3 par équivalence
Public concerné	- Détenteur du Diplôme DUT "hygiène et sécurité", options "protection des populations - sécurité civile", "protection civile" ou "hygiène et sécurité publique"
Pré-requis	-AFPS ou PSC 1, de moins de deux ans ou Sauveteur Secouriste du Travail (SST) ou PSE 1, en cours de validité. -Habilitation électrique HO-B0 (pré-requis à l'emploi)
Programme de la formation	<p>1ère Partie : LE FEU ET SES CONSEQUENCES 4 h 00 <u>SEQUENCE 3</u> MISE EN OEUVRE DES MOYENS D'EXTINCTION</p> <p>7ème Partie : MANAGEMENT DE L'EQUIPE DE SECURITE 12 h 00 <u>SEQUENCE 1</u> ORGANISER LE SERVICE <u>SEQUENCE 4</u> NOTIONS DE DROITS CIVIL ET PENAL</p> <p>8ème Partie : BUDGET DU SERVICE SECURITE 8 h 00 <u>SEQUENCE 1</u> SUIVI BUDGETAIRE DU SERVICE <u>SEQUENCE 2</u> FONCTION ACHAT <u>SEQUENCE 3</u> GERER LES CONTRAT DE MAINTENANCE DES INSTALLATIONS DE SECURITE</p>



CTFORMATION
Notre vision d'enseigner

MODULE COMPLEMENTAIRE SSIAP 3

Chef de Service de Sécurité Incendie et d'Assistance à Personnes

Moyens pédagogiques	<ul style="list-style-type: none">-PC de sécurité-Système de sécurité incendie de catégorie A.-Bac à feux écologique.-Matériels informatiques(systeme informatisé pour les QCM, vidéoprojecteur et ordinateur)
Documents à fournir en début de stage	<ul style="list-style-type: none">-Photocopie du diplôme DUT Hygiène et sécurité.-Photocopie carte SST ou équivalence.-Photocopie de la carte d'identité.-Photocopie de l'attestation HOB0.(éventuellement)-Photographie normalisée
Durée	24 heures soit 3 jours. 70% théorique / 30% pratique.
Validation	La présence à l'ensemble des séquences programmée au module complémentaire. Attestation délivrée par le centre de formation CTF. Document de synthèse remis aux stagiaires. Diplôme reconnu par le Ministère de l'Intérieur.
Nombre de personnes	10 stagiaires au maximum
Lieu	centre de formation ou votre site (groupe)
Coût de la formation	Nous consulter.